

Séance ordinaire du Conseil de la Ville de Lac-Sergent tenue le 16 juillet 2007, à 19h30, au Club Nautique.

1. OUVERTURE

Étaient présents :

Monsieur le maire	Denis Racine
Mesdames les conseillères	Hélène D. Michaud et Johanne Tremblay-Côté
Monsieur le conseiller	Alain Royer et François Garon

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum et M. Denis Racine, maire, annonce que la séance est ouverte.

Assistent également à la séance, Madame Josée Brouillette, sec.-trés., et environ 35 personnes.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture
 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
 3. Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour
 4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juin 2007
 5. Correspondance : Voir liste
 6. Trésorerie :
 - 6.1 Rapport financier au 30 juin 2007
 - 6.2 Approbation de la 'Liste détaillée des chèques pour la période 6 – juin 2007
 - 6.3 Présentation des Comptes à payer - juillet 2007
 - 6.4 État des résultats au 30 juin 2007 – deuxième trimestre
 7. **Dépôt de documents**
 - 7.1 Liste des permis d'urbanisme – juin 2007
 8. **Avis de motion**
 9. **Règlements**
 - 9.1 Adoption du règlement #234 concernant l'enregistrement des membres utilisateurs et usagers, la tarification et l'utilisation de la rampe de mise à l'eau au Club Nautique et modifiant le règlement numéro 173.
 - 9.2 Règlement #235 visant à doter la municipalité d'armoiries et d'un drapeau distinctif
 10. **Résolutions :**
 - 10.1 Travaux de vérification du débit réservé du barrage du lac Sergent
 - 10.2 Achat d'une attache remorque
 - 10.3 Inspecteur adjoint – ajustement salarial
 - 10.4 Résolutions afférentes au règlement #234
 - 10.5 Mandat à l'arpenteur-géomètre – chemin Tour-du-Lac Sud
 - 10.6 Achat du système de clefs codées et cadenas Medeco
 11. **Suivi des affaires en cours et affaires nouvelles**
 - 11.1 Compte-rendu des consultations publiques du 5 et 6 juillet dernier
 - 11.2 Renaturalisation des rives – état d'avancement des travaux
 - 11.3 Plage du Club Nautique – qualité bactériologique
 12. **Période d'intervention des conseillers et conseillères sur les sujets qui ne sont pas à l'ordre du jour;**
 13. **Deuxième période de questions**
 14. **Clôture de la séance**
 15. **Levée de la séance**
-

Retiré

Reporté

Retiré

Retiré

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Denis Racine, maire fait la lecture de l'ordre du jour.

II EST PROPOSÉ par M. François Garon, conseiller
RÉSOLU à l'unanimité

07-07-346

QUE l'ordre du jour soit accepté avec le report du point 10.3.
10.3 Inspecteur adjoint – ajustement salarial

Reporté

3. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**
Quelques questions sont posées concernant le projet de règlement #234 sur l'enregistrement des membres utilisateurs et usagers, la tarification et l'utilisation de la rampe de mise à l'eau. Il en ressort que la plupart des citoyens présents craignent que l'installation de ce système de gestion entraîne des excès et abus.

AJOURNEMENT

07-07-347 Monsieur Alain Royer, conseiller propose l'ajournement de la séance afin que le Conseil puisse se réunir afin de discuter des commentaires reçus.

Reprise de la séance ordinaire.

Les membres du Conseil de ville déclarent que suite aux commentaires reçus de la population, le Conseil a décidé de retirer à l'ordre du jour les points suivants et de tenir ultérieurement une consultation publique :

- Retiré* 9.1 Adoption du règlement #234 concernant l'enregistrement des membres utilisateurs et usagers, la tarification et l'utilisation de la rampe de mise à l'eau au Club Nautique et modifiant le règlement numéro 173.
- Retiré* 10.4 Résolutions afférentes au règlement #234
- Retiré* 10.6 Achat du système de clefs codées et cadenas Medeco

4. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JUIN 2007**

Séance ordinaire du 18 juin 2007

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie dudit procès-verbal, la sec.-trés. est dispensée d'en faire la lecture.

07-07-348 **IL EST PROPOSÉ** par M. François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juin 2007 soit adopté tel que présenté;

QUE Monsieur Denis Racine, maire, et la sec.-trés. soient par la présente résolution, autorisés à le signer.

5. **CORRESPONDANCE**
La secrétaire-trésorière. fait lecture de la liste de correspondance et la dépose.

6. **TRÉSORERIE**

- 6.1 **RAPPORT FINANCIER AU 30 JUIN 2007**
À la demande de Monsieur Denis Racine, maire, Madame Josée Brouillette, secrétaire-trésorière, fait la lecture du rapport financier au 30 juin 2007.

07-07-349 **Il est PROPOSÉ** par M. Alain Royer, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE ledit rapport financier soit adopté tel que lu.

- 6.2 **APPROBATION DE LA LISTE DÉTAILLÉE DES CHÈQUES POUR LA PÉRIODE # 6 AU 30 MAI 2007**

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie de la liste des chèques émis, la directrice générale et sec.-trés. est dispensée d'en faire la lecture.

Madame Josée Brouillette fait le dépôt de la liste détaillée des chèques émis pour les dépenses dont le paiement a déjà été autorisé totalisant 93 973.93 \$.

07-07-350 **IL EST PROPOSÉ** par M. François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE ladite liste de chèques émis soit adoptée tel que présentée.

6.3 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER – JUILLET 2007

À la demande de Monsieur Denis Racine, Mme Josée Brouillette, sec.-trésorière., fait la lecture des comptes à payer pour le mois de juillet 2007.

07-07-351

Il est **PROPOSÉ** par M. François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE les comptes à payer au montant de \$ 14 956.83, liste en annexe, soient acceptés tels que présentés par la secrétaire-trésorière et qu'un certificat de disponibilité de crédit soit émis par la secrétaire-trésorière.

6.4 ÉTAT DES RÉSULTATS AU 30 JUIN 2007 – DEUXIÈME TRIMESTRE

À la demande de Monsieur Denis Racine, Mme Josée Brouillette, directrice générale et sec.-trés., fait la lecture du rapport budgétaire au 30 juin 2007.

7. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

7.1 Liste des permis émis pour le mois de juin 2007.

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie de la liste des permis émis pour le mois de juin 2007, la sec.-trés. est dispensée d'en faire la lecture.

Que la liste des permis émis pour le mois de juin 2007 soit annexée au présent procès-verbal.

8. **AVIS DE MOTION**

9. **RÈGLEMENTS**

Retiré

9.1

9.2 Règlement #235 visant à doter la municipalité d'armoiries et d'un drapeau distinctif.

ATTENDU QU'en date du 2 avril 2001, le Conseil municipal adoptait une résolution visant à doter la Ville de Lac-Sergent d'armoiries;

ATTENDU QUE pour la pérennité de ces armes, il est préférable de les adopter par règlement;

ATTENDU QUE par ailleurs, le Conseil désire doter la Ville d'un drapeau distinctif;

EN CONSÉQUENCE, il est
PROPOSÉ par M. Alain Royer, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité

07-07-352

QUE le présent règlement portant le numéro 235 est et soit adopté et que le Conseil municipal décrète et statue par le présent règlement ce qui suit, à savoir :

Article 1 : TITRE

Le présent règlement porte le titre de « Règlement visant à doter la municipalité d'armoiries et d'un drapeau distinctif »

Article 2 : PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du règlement.

Article 3 : BUT DU RÈGLEMENT

Le présent règlement vise à doter la Ville de Lac-Sergent d'armoiries et d'un drapeau distinctif.

Article 4 : ARMES DE LA VILLE

Les armes dont la description héraldique et l'explication des symboles suivent, constitueront les armoiries de Ville de Lac-Sergent :

« **Description héraldique :**

Écu : Au chef de gueules bordé d'or et chargé de trois chevrons d'or sur fond de sinople (grade de sergent), mouvante d'une champagne burelée ondée d'argent et d'azur. Pour soutiens à dextre : un pin, et à senestre : un mélèze, tous deux de sinople. L'écu timbré d'un relief modérément montagneux de sinople.

Devise : Sur le listel à volutes d'or tranché de sable à endos de gueules, au bas de l'écu, figure cette devise de sable : VIVRE EN HARMONIE.

Explication des symboles :

Les armoiries ont été créées à partir du nom et de l'histoire de notre lieu : Ville de Lac-Sergent. Le blason se compose de trois éléments : l'écu, les supports et la devise.

Écu : Dans cet élément du blason, nous faisons référence seulement au nom : Sergent et au site, le lac qui sont illustrés par les deux parties de l'écu : le chef et la champagne.

En chef de couleur rouge (de gueules) pour l'énergie, l'audace et la vivacité du vieux sergent que l'on identifie par l'écusson aux trois chevrons et couleur jaune (or) sur fond vert (sinople), couleur de l'armée de terre.

La champagne (partie inférieure de l'écu), de couleur bleue (azur) et blanc (argent) représente notre lac (mouvant) bien vivant avec ses vagues (en burelée ondée), oasis de paix et de détente, que représentent aussi le blanc et le bleu.

Support : En son contour comme soutien, nous retrouvons la nature à travers les éléments suivants : les arbres, pin et mélèze, essences qui abondent au lac Sergent, ainsi qu'un relief modérément montagneux évoquant le contrefort des Laurentides.

Devise : Au bas, la devise : VIVRE EN HARMONIE, se veut une philosophie de vie. Les citoyens de Ville de Lac-Sergent souhaitent retrouver dans leur quotidien, le respect, l'entraide, l'engagement auprès de leurs concitoyens et à l'égard de leur environnement. »

Article 5 : DRAPEAU

Le drapeau tel qu'illustré ci-après suivi de sa description héraldique, constitue le drapeau distinctif de la Ville de Lac-Sergent :

« **Description héraldique :**

Tiercé en pal azur, d'argent et de sinople, à l'écusson des armes de la Ville :

Explication des symboles :

Le bleu signifie la couleur azur des eaux du lac tandis que le vert symbolise la nature qui l'entoure. Au centre, apparaissent les armes de notre ville. »

Article 6 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

07-07-352

ADOPTÉ À Lac-Sergent, ce 16^{ème} jour du mois de juillet 2007.

10. **RÉSOLUTIONS :**

10.1 **Travaux de vérification du débit réservé du barrage du lac Sergent.**

CONSIDÉRANT QU'une vérification du débit réservé du barrage du Lac Sergent est nécessaire afin de mesurer la capacité d'évacuation de l'orifice entre les poutrelles et d'être ainsi en mesure de déterminer son comportement face aux exigences du MDDEP établies lors de la construction du barrage;

CONSIDÉRANT QUE la firme GENIVAR nous a fait parvenir une soumission forfaitaire pour la réalisation de la vérification au montant de 575 \$ plus les taxes applicables;

07-07-353

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par M. François Garon, conseiller
RÉSOLU à l'unanimité

QUE le Conseil de ville mandate la firme GENIVAR pour l'exécution de la vérification du débit réservé ;

ET QUE les honoraires forfaitaires au montant de 575 \$ plus les taxes applicables soient chargés au poste budgétaire 261-04-11 – Urbanisme – services professionnels.

10.2 Achat d'une attache remorque.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lac-Sergent a besoin que l'inspecteur municipal puisse utiliser une petite remorque pour les travaux de chemins, installation de signalisation, etc. ;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur a changé le modèle de sa voiture et que l'attache ne fait plus sur le nouveau modèle d'automobile;

07-07-354

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par M. François Garon, conseiller
RÉSOLU à l'unanimité

QUE le Conseil défraie la moitié des coûts pour l'achat d'une attache remorque à être installée au véhicule de l'inspecteur municipal, monsieur Stéphane Gauthier, pour un montant de \$ 142.41 taxes incluses.

QUE le montant soit financé au poste budgétaire 2320640 – Voirie - Accessoires.

Reporté 10.3 Inspecteur adjoint – ajustement salarial

Retiré 10.4 Résolutions afférentes au règlement #234

10.5 Mandat à l'arpenteur-géomètre – chemin Tour-du-Lac Sud

CONSIDÉRANT QUE des travaux de voirie sont envisagés sur le chemin Tour-du-Lac Sud ;

CONSIDÉRANT QU'UN piquetage de l'emprise d'une partie du chemin Tour-du-Lac Sud, soit à partir de l'intersection de la route régionale 367 jusqu'au chemin de la Montagne sur une longueur d'environ 625 mètres, devra être réalisé au préalable de tout autre travaux de réfection sur le chemin Tour-du-Lac Sud;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'arpenteur géomètre Génois & Associés nous a fait parvenir une soumission pour la réalisation de ce travail au montant de 1 750 \$ (taxes applicables et repères en sus);

07-07-355

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par M. François Garon, conseiller
RÉSOLU à l'unanimité

QUE la ville mandate la firme d'arpenteur géomètre Génois & Associés pour la réalisation du piquetage de l'emprise d'une partie du chemin Tour-du-Lac Sud, soit à partir de l'intersection de la route régionale 367 jusqu'au chemin de la Montagne sur une longueur d'environ 625 mètres, étant les lots 3 515 867, 3 515 865 et 3 515 858 du cadastre du Québec;

QUE cette dépense au montant de 1 750 \$ plus les taxes applicables et repères soit chargée au poste budgétaire 232-04-11 – Transports – Frais de génie, arpentage.

Retiré

10.6 Achat du système de clefs codées et cadenas Medeco

11. SUIVI DU CONSEIL ET AFFAIRES NOUVELLES

11.1 Compte-rendu des consultations publiques du 5 et 6 juillet dernier.

M. le maire, Denis Racine informe les citoyens des résultats des consultations publiques concernant le projet du réseau collecteur d'égout qui se sont tenues au Club nautique les 5 et 6 juillet dernier.

11.2 Renaturalisation des rives – état d'avancement des travaux

M. le maire souligne l'état d'avancement des travaux concernant la renaturalisation des rives.

Nombre de terrains : 184

Nombre de terrains avec 2 mètres et plus : 60

Nombre de plans reçus : 37

Nombre de terrains ayant été visités : 66

11.3 Plage du Club Nautique – qualité bactériologique

M. le maire, Denis Racine informe les citoyens de la qualité bactériologique des eaux de baignades de la plage du Club Nautique pour l'année 2007. Cotation A.

12. PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS SUR DES SUJETS HORS DE L'ORDRE DU JOUR

13. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions sont posées et répondues.

14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Denis Racine, maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

07-07-356

IL EST PROPOSÉ par M. François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE la séance soit levée à 21h55.

Certificats de crédits

Je, soussignée, Josée Brouillette, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses mentionnées dans ce procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce _____(date)

Josée Brouillette, directrice générale et sec.-trés.

Denis Racine
Maire

Josée Brouillette
Directrice générale et sec.-trés.